

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION NATURE ET PATRIMOINE DU VAL D'AIRE DU 8 AVRIL 2014

À L'AULA DE L'ÉCOLE DE CONFIGNON

En présence de 24 membre sur 102 (11 excusés)

Mot de bienvenue :

Monsieur Michel MARTI, président, ouvre officiellement la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il remercie les autorités de Confignon et Monsieur René Gabbianelli pour la mise à disposition de l'aula de l'école primaire.

Adoption du dernier PV :

Aucune remarque concernant le PV du 9 avril 2013 qui est adopté à l'unanimité.

Rapport du président :

Le président donne un résumé de son rapport 2013 :

Plan directeur cantonal :

- Le projet Sur-le-Beau est abandonné ce qui représente un réel succès pour l'ANPVA et les associations amies
- Le principe de densifier les quartiers de villas de part et d'autre du passage du tram est maintenu, bien qu'il s'agisse d'un projet à long terme, notre attention doit être maintenue
- La Césure verte entre le Rhône et l'Aire est maintenue

PD Communal d'Onex :

Nous avons présenté nos remarques concernant le PDC, essentiellement en ce qui concerne les points suivants :

- les espaces publics, parcs, zones vertes ainsi que le vallon de l'Aire
- les logements et activités économiques
- les déplacements
- l'aménagement et la classification du vieux village d'Onex

A noter que ce dossier et notre réponse peuvent être consultés sur internet

Référendum sur l'utilisation rationnelle du sol :

- Nous avons soutenu le référendum, le soutien a été important dans les zones concernées.
- Les communes suburbaines nous ont soutenus à raison d'environ 50%, contre 40% pour les communes avec majorité de villas. Nos opposants nous accusaient d'être les représentants des propriétaires alors que dans la réalité, ce sont les communes à forte densité qui nous ont soutenus.
- Nous demeurons vigilants pour faire respecter l'engagement pris par les opposants, à savoir de favoriser les parcs et espaces publics dans les futures plans localisés de quartier (PLQ).

Chemins exposés au trafic de transit :

- Nous avons contacté M. Philippe Coutet qui nous a communiqué qu'une procédure d'efficience en plusieurs étapes sera réalisée

Demande de classement du vallon de l'Aire et du périmètre de la rive gauche de l'Aire :

- La région va se densifier de manière radicale dans les prochaines années, entraînant un risque de réduction de la biodiversité, il y a donc lieu de mettre en place les solutions permettant la sauvegarde du vallon de l'Aire.
- La fonctionnalité du corridor biologique sera mise en péril par la présence des immeubles construits sur la rive droite de l'Aire
- Notre association est particulièrement attachée au maintien de la biodiversité et à l'atténuation des crues

Rapport du trésorier :

Le trésorier de notre association, Monsieur Jean-Paul Ziegenhagen présente les comptes de l'exercice 2013.

Les charges (fournitures de bureau, frais d'envois postaux, partenariat avec l'association Pic-Vert et charges extraordinaires dues à la présentation sur le thème de la mobilité) se sont montés à CHF 1 100.35.

Les recettes générées par les cotisations des membre se sont montées à CHF 1 630.00 + CHF 40.00 de dons et des intérêts sur CCP de CHF 1.80, soit des revenus totaux de CHF 1'671.80.

La fortune de l'association au 31.12.2013 s'élève à CHF 3'294.95.

Effectif actuel est passé de 105 à 102 membres en 2013.

Rapport des vérificateurs :

M. Philippe Hayoz, présente le rapport au nom des deux vérificateurs, Mme Hélène Bonadio et lui-même.

" Remplissant le mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée générale du 8 avril 2013, nous avons effectué le contrôle des comptes de l'Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire.

Nous avons procédé à la vérification des écritures comptables par sondage et contrôlé l'avis de situation du CCP au 31.12.2013.

Nous avons constaté la parfaite tenue de la comptabilité qui reflète la situation de notre association.

Sur la base des documents qui nous ont été soumis, nous invitons l'assemblée générale à approuver les comptes de l'exercice 2013 et à donner décharge avec remerciements au trésorier.

Au nom des vérificateurs : M. Philippe Hayoz "

Approbation des comptes :

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Fixation du montant de la cotisation annuelle :

Il a été décidé que la cotisation annuelle serait de CHF 20.00 et de CHF 30.00 pour les familles, ainsi que la gratuité dès la 3ème personne

Ces montants sont adoptés à l'unanimité

Élection des membres du comité :

Michel MARTI, président
Jean-Paul ZIEGENHAGEN, trésorier
Karine VUAGNAT, membre
Christian MARTI, membre
Philippine SCHMIDT, membre
Didier STADELMANN, membre
Jacques TISSOT, membre

Élus par acclamation.

Démissions : Mme Fabienne JACQUEROD et M. Thierry DE HAAN

Désignation des vérificateurs des comptes :

Mme BONADIO cède sa place à Monsieur Thierry DE HAAN, Monsieur HAYOZ reste en place

Divers :

- La Fête des Voisins aura lieu au centre Cérébral (chemin de Sur-le-Beau) le 23 mai 2014, il y aura possibilité de faire des grillades

Fait à Conflans, le 09.04.2014